

Le 8 novembre 2013

Madame/Monsieur le Représentant au Conseil d'administration,

J'ai le plaisir de vous informer que les propositions ci-après mentionnées ont été publiées aujourd'hui sur le site web du FIDA à l'adresse www.ifad.org/gbdocs/lot/2013/f/approval.htm, ainsi que sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/lapse-of-time>.

1. Propositions de projet/programme:

- a) **Brésil:** **Coordination et concertation sur les politiques publiques au profit de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans la zone semi-aride de la région du Nordeste au Brésil (Projet Dom Hélder Câmara – Phase II)**
- b) **Moldova:** **Programme sans exclusive de croissance économique rurale et d'adaptation au changement climatique**
- c) **Yémen:** **Programme en faveur de la croissance rurale**

2. Propositions de don:

- a) **Non-GCRAI:**
 - i) **Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud: la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement agricole et du renforcement de la sécurité alimentaire dans la région Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN)**
 - ii) **Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD): Mise en place de systèmes financiers accessibles à tous pour améliorer l'accès aux services financiers en milieu rural en collaboration avec le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP)**
 - iii) **Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE): Améliorer les capacités de direction et les compétences en matière de gestion axée sur les résultats dans les programmes financés par le FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre**
 - iv) **Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC): Programme en faveur d'une croissance sans exclusive, de politiques pour la production rurale et de filières participatives en Amérique latine et dans les Caraïbes**
 - v) **Association de crédit agricole et rural pour l'Asie et le Pacifique (APRACA): Projet visant à documenter les meilleures pratiques mondiales en matière de modèles durables de services financiers en faveur des pauvres dans les pays en développement**

b) GCRAI:

Rapport du Président concernant des propositions de don au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI

- i) Institut international d'agriculture tropicale (IITA): Renforcer la compétitivité des filières de la farine de manioc de haute qualité en Afrique de l'Ouest et du Centre**
- ii) Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA): Systèmes de production agricole intégrée pour les populations pauvres et vulnérables des zones arides**
- iii) Centre international d'agriculture tropicale (CIAT): Renforcer la sécurité alimentaire et la résilience des systèmes agricoles en Afrique de l'Est grâce à l'adoption à grande échelle de pratiques agricoles intelligentes face au climat**
- iv) Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI): Possibilités d'améliorer l'agriculture paysanne en Afrique subsaharienne grâce à la gestion durable de l'eau, des terres et des écosystèmes**

Les propositions ont été affichées sur le site web afin que vous puissiez les examiner conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, qui traite de la procédure d'approbation par défaut d'opposition de projets et programmes financés par le FIDA, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2009 (document EB 2009/98/R.15/Rev.1), puis révisée en septembre 2012 (document EB 2012/106/R.9).

En particulier, l'article 24 dispose que:

"Les propositions de projets et de programmes soumises par le Président aux termes de la section 2 c) de l'article 7 de l'Accord [portant création du FIDA] sont réputées approuvées par le Conseil d'administration si aucune demande d'examen durant une session du Conseil d'administration n'est reçue d'un membre quelconque dans un délai de trente jours à compter de leur communication aux membres. Aux fins du présent article, communication s'entend de la publication sur le site web du Fonds et d'une notification des membres par courriel."

Ces propositions bénéficieront d'un financement comme il est indiqué dans le document EB 2013/108/R.7/Rev.1 (<https://webapps.ifad.org/members/eb/108/docs/french/EB-2013-108-R-7-Rev-1.pdf>).

Par conséquent, en vertu de l'article 24, en l'absence de demande formulée par un représentant au Conseil d'administration invitant à examiner une proposition lors de la prochaine session du Conseil, ces propositions seront réputées approuvées après un délai de 30 jours civils à compter de la date de publication des documents et de transmission de la présente communication. Les demandes d'examen de ces propositions à une session ordinaire du Conseil d'administration devront être présentées par le représentant habilité au Conseil d'administration par courriel/télécopie au Bureau du Secrétaire à gb_office@ifad.org, le 8 décembre 2013 au plus tard.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Représentant, les assurances de ma très haute considération.



Raşit Pertev
Secrétaire du FIDA